

Image not found or type unknown



Foyer de jeunes travailleurs (FJT) ou "Habitat jeunes"

Question / réponse publié le **26/07/2024**, vu **301 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Foyer de jeunes travailleurs (FJT) ou "Habitat jeunes"

Si vous êtes âgé de 16 à 30 ans et avez des difficultés pour trouver un logement, vous pouvez être hébergé en foyer de jeunes travailleurs (FJT) ou *Habitat jeunes*. Vous signez un contrat d'occupation avec le gestionnaire du foyer. La durée de l'hébergement **est de 1 mois**. Si vous souhaitez prolonger l'hébergement, cette durée est **reconduite automatiquement**.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2018>